ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jacheres

Question écrite n° 3714

Texte de la question

M. Andre Berthol attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur les dommages causes par les terres agricoles en friches. Etant donne que la multiplication de ces cas provoque un dommage economique aux exploitations voisines et, souvent, accroit les risques d'incendie, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remedier a cette situation qui ne pourra aller qu'en s'aggravant en raison du systeme de l'arrachage et parfois de l'abandon pur et simple de ces parcelles par leur proprietaire.

Texte de la réponse

Les friches sur des terres agricoles ne doivent pas apparaitre pour des surfaces de jacheres indemnisees au titre de l'obligation de retrait prevue par la reforme de la PAC ; a l'inverse la reglementation exige des travaux d'entretien et permet aux prefets, dans le cadre d'une lutte collective contre d'eventuelles nuisances provoquees par ces jacheres sur l'environnement ou sur l'agriculture avoisinante, d'edicter des regles particulieres auxquelles devront se soumettre l'ensemble des producteurs concernes. Des controles sur place sont effectues.

Données clés

Auteur : M. Berthol André
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3714
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1948
Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3055